

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale  
GRAND EST

Le 01/09/2023

### **MRAe Grand Est**

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est a signalé les dossiers suivants lors de la commission du 31 août 2023.

#### **TABLE DES MATIÈRES [UTILISER LE STYLE EN-TÊTE DE TABLE DES MATIÈRES]**

AVIS DÉLIBÉRÉS.....	2
Projet de création d'une carrière de matériaux alluvionnaires par la Société des Carrières de l'Est à Vauclerc (51).....	2
Projet de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des « Berges de Marne » à Épernay (51).....	2

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est

### **Contacts presse du ministère de la Transition écologique**

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

### **Service presse du IGEDD/MRAe**

Jean-Philippe Moretau

Tél : 03 72 40 84 33

Mél : [jean-philippe.moretau@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-philippe.moretau@developpement-durable.gouv.fr)

Karine Gal

Tél : 01 40 81 68 11

Mél : [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

## AVIS DÉLIBÉRÉS

### **Projet de création d'une carrière de matériaux alluvionnaires par la Société des Carrières de l'Est à Vauclerc (51)**

La Société des carrières de l'est, qui est une filiale du Groupe BTP Colas nord-est sollicite l'autorisation d'ouvrir une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de Vauclerc dans la Marne (51, ainsi qu'une installation de traitement pour le lavage, broyage et criblage avant commercialisation des matériaux extraits. Le projet prévoit l'extraction sur 15 ans d'un volume de 1,6 Millions de m<sup>3</sup> de granulats, et un remblaiement partiel (environ 50%) des excavations en grande partie avec des matériaux inertes de provenance externe. La MRAe a relevé que ce projet prévoit de consommer environ 53 ha de terrains agricoles, soit environ 14 % de la surface agricole utile communale, et nécessite donc une étude de compensation agricole, ainsi que le prévoit le code rural et de la pêche maritime, mais que le dossier n'en fait pas mention.

La MRAe s'est interrogée en premier lieu sur l'utilisation économe de la ressource en matériaux alluvionnaires qui est en voie de raréfaction et pour laquelle il convient de privilégier le recyclage de matériaux de déconstruction. Les autres principaux enjeux environnementaux relevés concernent le stockage de déchets inertes, la ressource en eau, le bruit et les poussières, les émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre le réchauffement climatique et la biodiversité.

La MRAe constate que le dossier présente d'importantes insuffisances, principalement sur la justification du besoin d'utiliser des alluvions qui constituent une ressource rare, sur le choix du site, sur l'impact du remblaiement et sur les modalités de contrôle des déchets inertes utilisés à cet effet. De même, l'analyse des impacts est trop peu approfondie sur les émissions de gaz à effet de serre, sur le bruit occasionné aux riverains très proches du site (à environ 35 m pour certains), ainsi que sur les émissions de poussières.

La MRAe considère donc que la bonne prise en compte de l'environnement par le projet n'est pas démontrée en l'état actuel du dossier. C'est pourquoi elle a formulé dans son avis détaillé de nombreuses recommandations visant à compléter et à améliorer le dossier.

La MRAe déplore aussi que l'ensemble des avis des services instructeurs n'aient pas été disponibles lors de sa saisine, comme le prévoit le code de l'environnement.

Dans l'attente de l'ensemble de ces compléments, la MRAe a donc recommandé de ne pas mettre le dossier à l'enquête publique en l'état.

### **Projet de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des « Berges de Marne » à Épernay (51)**

Le projet des « Berges de Marne » à Épernay (Marne) est l'aménagement d'un nouveau quartier de 20ha, d'habitat (500 logements) et d'activités (commerces, services, bureaux), sur une friche de la SNCF et en repositionnant différemment l'hypermarché du secteur ; ce projet, porté par la ville d'Épernay dans le cadre d'une procédure de Zone d'aménagement concerté (ZAC) est situé au nord du centre-ville et à proximité de la gare. Sa réalisation s'échelonne en plusieurs phases.

Ce projet a déjà fait l'objet d'un avis de l'Ae en 2022, mais à la suite d'évolutions structurantes du projet (principalement les voies de circulation), l'Ae a été saisie une nouvelle fois. Les principaux enjeux environnementaux qu'elle identifie pour ce projet sont la pollution des sols et son impact sur la santé des populations, la gestion des eaux pluviales, la biodiversité, les mobilités (et leurs impacts sur le bruit et la qualité de l'air), les émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique.

L'Ae note favorablement que ce nouveau quartier contribue à la gestion économe du foncier en réhabilitant une friche industrielle et que sa proximité directe avec le centre-ville et la gare facilite les déplacements les moins polluants (à pied, à vélo et en transports collectifs). Elle souligne également la qualité de l'étude d'impact, mais le dossier devra cependant être approfondi sur la pollution des sols et des eaux souterraines, la gestion des eaux pluviales, l'adaptation au changement climatique.

Le site est concerné par des pollutions des sols liées aux activités passées. Si les secteurs les plus pollués ont déjà bénéficié d'un traitement compatible avec une activité industrielle, la qualité des sols n'est pas suffisante pour un usage résidentiel. L'étude complète sur ces pollutions ne figurant pas dans le dossier, il n'est pas

possible à l'Ae d'apprécier les risques sanitaires pour les futurs utilisateurs de la ZAC, dont le millier d'habitants attendus.

L'Ae attire l'attention de la commune sur la nécessité d'apprécier le plus tôt possible la faisabilité technique et financière du traitement des pollutions des sols, qui pourrait conduire éventuellement à revoir la composition et l'organisation du projet.

Elle recommande également de justifier les modalités de gestion des eaux pluviales en veillant à ce que les eaux d'infiltration ne transfèrent pas les pollutions dans les eaux souterraines.

Considérant que l'estimation des places de stationnement des voitures du projet est surestimée au regard du nombre de voitures par ménage dans la commune, elle recommande de revoir à la baisse les ratios de stationnement de voitures dans le PLU et dans la ZAC, pour s'inscrire dans les objectifs de transition énergétique et écologique. Alors que le projet vise un fort développement des déplacements à vélo, elle recommande de préciser les dispositions pour le stationnement des vélos, notamment à proximité des commerces, services, équipements et logements. Enfin, elle recommande de préciser comment le projet s'adapte au changement climatique.

L'Ae devra être à nouveau saisie sur le dossier de réalisation de la ZAC comportant l'étude d'impact complétée et mise à jour.

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/les-points-de-vue-de-la-mrae-grand-est-r456.html>

### **A propos de la mission régionale d'Autorité environnementale Grand Est**

La MRAe Grand Est délibère régulièrement pour émettre les avis et les décisions sur la prise en compte de l'environnement dans les plans, programmes, schémas, documents d'urbanismes et quelques projets, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Les dossiers sont déposés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est qui assure l'instruction administrative, sous l'autorité fonctionnelle du président de la MRAe Grand Est.

À la date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et depuis son installation mi-2016, 602 avis, 118 avis conformes et 1656 décisions ont été publiés pour les plans et programmes et 667 avis projets ont été publiés (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 56 avis, 100 avis conformes et 29 décisions pour les plans et programmes et 92 avis projets).